

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 124

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi le début de cet article :

« Le second alinéa de l'article 1^{er} de la Constitution est complété par une phrase...(*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que ce soit la loi qui garantisse la préservation de l'environnement et de la diversité biologique plutôt que la France.